

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU CERTIFICAT MERCATIS

1 OBJET

1.1 Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser le contenu et les modalités d'utilisation des CERTIFICATS MERCATIS proposés par CERTINOMIS ainsi que les engagements et obligations respectifs des différents acteurs concernés.

2 DEFINITIONS

2.1 **CERTIFICAT** : Attestation électronique émise par CERTINOMIS liant les données afférentes au chiffrage ou à la vérification de signature des échanges, messages et documents électroniques à une ENTITE IDENTIFIEE, afin d'en assurer la confidentialité ou l'authentification et l'intégrité.

2.2 **CLIENT** : Organisme, personne morale ou physique qui contracte avec CERTINOMIS pour disposer de CERTIFICATS.

2.3 **CONTRAT** : ensemble contractuel constitué des présentes Conditions générales, du formulaire de demande ainsi que les procédures figurant sur le site : www.certinomis.com applicables à la date de conclusion du CONTRAT.

2.4 **ENTITE IDENTIFIEE** : La personne, le dispositif ou l'application dont les données d'identification sont inscrites dans le CERTIFICAT.

2.5 **CONTACT** : Personne, physique ou morale ayant directement, par la loi, par délégation ou par procuration du CLIENT, le pouvoir d'accomplir tout acte nécessaire à la demande d'émission et à la conclusion et à l'exécution du CONTRAT ainsi que des obligations relatives à la gestion de tout CERTIFICAT portant le nom du CLIENT, qui aura été émis à la demande et sous la responsabilité de ladite personne physique ou morale. A défaut de désignation expresse, le CONTACT est un représentant légal du CLIENT.

2.6 **TIERS UTILISATEUR** : Personne utilisant le CERTIFICAT de l'ENTITE IDENTIFIEE afin de vérifier ses données d'identification.

3 DUREE

Le CONTRAT est conclu à compter de la réception du dossier d'inscription du CLIENT par CERTINOMIS.

3.1 Le CONTRAT est conclu pour une durée correspondant à la durée de vie du CERTIFICAT.

3.2 L'attestation établie par le CLIENT conformément aux articles 7.10 et 7.11, manifeste son consentement de poursuivre sa relation contractuelle avec CERTINOMIS aux conditions générales applicables au moment du renouvellement du CERTIFICAT.

4 PRIX – PAIEMENT DU PRIX

4.1 Sauf accord express préalable intervenu avec CERTINOMIS, le prix mentionné dans l'offre commerciale est payable à la commande.

4.2 CERTINOMIS enverra une facture à compter de cette date.

5 VALIDITE DE L'OFFRE – PRISE D'EFFET DU CONTRAT

5.1 L'offre est valable à compter du premier jour de sa mise en ligne jusqu'au premier jour de la mise en ligne de la nouvelle offre. Les Conditions générales qui s'appliquent sont celles dont la date de mise en ligne figure sur les présentes conditions générales.

5.2 Le CONTRAT entre en vigueur au moment de la mise à disposition du code de retrait conformément aux stipulations de l'article 10.

5.3 CERTINOMIS s'engage à répondre à toute demande du CLIENT répondant aux Conditions générales mises en ligne sur le site www.certinomis.com. En tout état de cause, CERTINOMIS se réserve la faculté de refuser le traitement de toute demande soumise aux Conditions générales qui ne sont plus disponibles en ligne sur le site www.certinomis.com.

6 ENGAGEMENTS DE CERTINOMIS

6.1 CERTINOMIS est expressément tenue à une obligation de moyen pour toutes les obligations relatives à la gestion du cycle de vie du CERTIFICAT qu'elle émet.

6.2 En cas de dossier incomplet, CERTINOMIS se réserve la faculté de rejeter la demande.

6.3 CERTINOMIS s'engage à émettre un avis de mise à disposition du CERTIFICAT à l'attention du CONTACT qui devra se conformer aux procédures décrites dans ledit message électronique. Si le CONTACT n'a pas téléchargé le CERTIFICAT dans les vingt (20) jours à compter de l'envoi de l'avis de mise à disposition, CERTINOMIS se réserve la faculté de ne pas donner suite à la procédure d'émission du CERTIFICAT.

6.4 Si le CONTACT n'a pas téléchargé le code d'accès dans les quinze (15) jours à compter de l'envoi de l'avis de mise en instance, CERTINOMIS se réserve la faculté de ne pas donner suite à la procédure d'émission du CERTIFICAT.

6.5 CERTINOMIS s'engage à fournir un service de consultation en ligne permettant à tout moment de vérifier la validité des CERTIFICATS qu'elle a émis, à l'adresse : <http://www.certinomis.com>. CERTINOMIS se réserve cependant la faculté de suspendre l'accès au dit site lorsqu'elle estime qu'un événement susceptible d'en affecter le fonctionnement ou l'intégrité le nécessite, et ce pour la durée nécessaire à l'intervention envisagée.

6.6 CERTINOMIS met à disposition du CONTACT un service technique en ligne minimum consistant en une liste de question («FAQ») et une messagerie électronique.

7 ENGAGEMENTS DU CONTACT

7.1 Le CONTACT s'engage à remplir le formulaire de demande et, plus généralement, à suivre toutes les étapes de la procédure adaptée figurant sur le site : www.certinomis.com.

7.2 Le CONTACT s'engage à adresser avec les pièces justificatives le dossier d'enregistrement par voie postale.

7.3 Le CONTACT s'engage à fournir toutes informations utiles, exactes et complètes lors de la création des CERTIFICATS pendant toute la durée du CONTRAT et lors du renouvellement du CERTIFICAT.

7.4 Toute modification d'information signalée comme obligatoire lors de l'enregistrement ou du renouvellement du CERTIFICAT doit être notifiée par écrit à CERTINOMIS et accompagnée des justificatifs requis.

7.5 Le CONTACT s'engage à ne plus utiliser un CERTIFICAT suite à l'expiration de celui-ci, à une demande de révocation ou à la notification de la révocation du CERTIFICAT, quelle qu'en soit la cause.

7.6 Le CONTACT a l'obligation de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des postes informatiques sur lesquels sont installés les CERTIFICATS.

7.7 La connaissance de la compromission avérée ou soupçonnée des données confidentielles ou de la modification des données contenues dans le CERTIFICAT, par le CONTACT, CERTINOMIS, emporte obligation, à leur charge, de demander immédiatement la révocation du CERTIFICAT associé et de procéder, sans délai, à la vérification de ladite révocation.

7.8 En cas de demande de révocation par le CONTACT, CERTINOMIS révoque le CERTIFICAT dans les douze (12) heures à compter de la vérification de la demande. La révocation peut être demandée par téléphone au numéro **0 810 184 956**. L'identification du demandeur est alors vérifiée par le jeu de questions / réponses déposé lors de la demande de CERTIFICAT.

7.9 Quelle que soit la cause devant entraîner la révocation, CERTINOMIS notifie au CONTACT cette révocation.

7.10 Pour tout renouvellement de CERTIFICAT intervenant au terme de sa période de validité, et sans qu'aucune des informations contenues dans le CERTIFICAT ne soit modifiée, le CONTACT doit renvoyer une attestation sur l'honneur signée certifiant le caractère toujours exact de ces informations ainsi que le paiement pour le CERTIFICAT.

7.11 En cas de modification d'une au moins des informations contenues dans le CERTIFICAT, le CONTACT doit renvoyer, outre l'engagement sur l'honneur et le paiement, les pièces justificatives nécessaires à l'émission du nouveau CERTIFICAT.

7.12 Le CONTACT s'engage à prendre les mesures nécessaires relatives à la sauvegarde du CERTIFICAT. Cette

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU CERTIFICAT MERCATIS

sauvegarde doit être conservée de manière sécurisée par le seul CONTACT.

7.13 Le CONTACT s'engage à ne pas utiliser le CERTIFICAT de l'ENTITE IDENTIFIEE pour signer d'autres CERTIFICATS.

8 ETENDUE DE RESPONSABILITE

8.1 Limitations de responsabilité

8.1.1 La responsabilité de CERTINOMIS ne peut être engagée en cas de compromission de la clé privée du CONTACT. CERTINOMIS ne se voit pas confier la génération des clés et/ou la conservation et/ou la protection de la clé privée du CONTACT, qui en fait son affaire personnelle.

8.1.2 CERTINOMIS ne sera en aucun cas tenue responsable des éventuels dommages indirects et/ou connexes trouvant leur origine ou étant la conséquence du CONTRAT ou inhérents à l'utilisation des CERTIFICATS.

8.1.3 Les parties conviennent expressément, qu'en aucune façon, la responsabilité de CERTINOMIS ne pourra être engagée dès lors que le CONTACT n'aura pas effectué de demande de révocation de CERTIFICAT conformément aux stipulations des présents Articles 7.7 et suivants.

8.1.4 Les parties conviennent qu'en cas de prononcé d'une quelconque responsabilité de l'une des parties envers l'autre, les dommages, intérêts et indemnités à sa charge, toutes causes confondues, ne sauraient en aucun cas dépasser la somme de trente huit mille cinq cents euros (38.500 €) pour un CERTIFICAT MERCATIS.

8.2 Exonération de responsabilité

8.2.1 CERTINOMIS n'assume aucun engagement ni responsabilité quant à la forme, la suffisance, l'exactitude, l'authenticité, la falsification ou l'effet juridique des documents remis lors de l'enregistrement ou du renouvellement d'un CERTIFICAT.

8.2.2 En aucun cas CERTINOMIS n'intervient, de quelque façon que ce soit, dans les relations contractuelles qui peuvent se nouer entre les CLIENTS, CONTACTS OU BENEFICIAIRES et les TIERS UTILISATEURS des dits CERTIFICATS.

8.2.3 CERTINOMIS n'assume aucun engagement ni responsabilité quant aux conséquences des retards ou pertes que pourraient subir dans leur transmission tous messages électroniques, lettres, documents, ni quant aux retards, à l'altération ou autres erreurs pouvant se produire dans la transmission de toute communication électronique.

8.3 Force majeure

8.3.1 Une partie ne saurait être tenue responsable pour tout retard dans l'exécution de ses obligations ou pour toute inexécution de ses obligations résultant des présentes conditions générales d'utilisation de services lorsque les circonstances y donnant lieu relèvent de la force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil.

8.3.2 Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du CONTRAT. Si les cas de force majeure ont une durée supérieure à huit (8) jours, les conditions générales d'utilisation de services se résilieront automatiquement, sauf accord contraire entre les parties.

9 RESILIATION

9.1 Au cas où l'une des parties n'exécute pas l'une des obligations découlant des présentes conditions générales, l'autre partie lui notifiera d'exécuter ladite obligation.

9.2 A défaut pour la partie défaillante d'avoir exécuté dans les trente jours de cette notification, l'autre partie pourra résilier le CONTRAT sans préjudice des dommages-intérêts.

9.3 Si la partie défaillante exécute dans les trente jours, il pourra être tenu au règlement de dommages-intérêts de retard.

9.4 En cas de résiliation anticipée, pour quelque raison que ce soit, du CONTRAT conclu entre CERTINOMIS et le CLIENT, les sommes acquittées lors de la souscription du CONTRAT restent acquises à CERTINOMIS pour toute prestation commencée.

10 NOTIFICATION ET CONVENTION DE PREUVE

10.1 Dans le cadre des échanges entre les parties, la date de réception du message par le destinataire et la signature de ce message valent preuves entre elles et justifient que la notification est imputable à la partie émettrice dudit message.

11 DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

11.1 Les données à caractère personnel relatives au CONTACT transmises et détenues par CERTINOMIS dans le cadre des conditions générales sont conformes au droit positif en vigueur en droit des données personnelles et ne peuvent être divulguées sans avoir obtenu le consentement préalable du CONTACT.

11.2 Le CONTACT peut obtenir communication de ses données à caractère personnel, les faire rectifier, les mettre à jour ou les effacer à l'adresse électronique mentionnée dans le cadre des procédures disponibles sur le site www.certinomis.com lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes ou périmées.

11.3 Le CONTACT peut s'opposer à l'adresse électronique mentionnée dans le cadre des procédures disponibles sur le site www.certinomis.com, sur sa demande, au traitement de ses données personnelles à des fins de prospection ou d'actes commerciaux au bénéfice du détenteur des données à caractère personnel pour des produits ou services analogues offerts par CERTINOMIS.

12 INTEGRALITE DU CONTRAT

12.1 Les parties reconnaissent que les présentes conditions générales, le formulaire de demande de CERTIFICAT et toutes les procédures figurant sur le site : www.certinomis.com constituent l'intégralité des accords entre elles en ce qui concerne la réalisation de l'objet des présentes, et annulent et remplacent tous accords et propositions antérieurs ayant le même objet quelle qu'en soit la forme.

13 CESSIION DU CONTRAT

13.1 Le contrat est réputé avoir été conclu en considération de la personne du CLIENT. C'est pourquoi le CLIENT s'interdit de céder le contrat sans l'accord exprès et préalable de CERTINOMIS qui n'a pas à fournir de justification de sa décision.

14 INDEPENDANCE DES PARTIES

14.1 D'une façon générale, chacune des parties est une personne physique ou morale indépendante juridiquement et financièrement, agissant en son nom propre et sous sa seule responsabilité.

15 REGLEMENT DES LITIGES – TRIBUNAL COMPETENT

15.1 En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation ou l'exécution du CONTRAT et faute d'être parvenues à un accord amiable, les parties donnent compétence expresse et exclusive aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou d'action en référé ou d'appel en garantie ou de mesure conservatoire.

16 LOI APPLICABLE

16.1 En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation, la validité ou l'exécution du CONTRAT, les parties donnent compétence expresse et exclusive à la loi française.

LA SIGNATURE DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT MANIFESTE LA PRISE DE CONNAISSANCE ET L'ADHESION DU CLIENT AUX PRESENTES CONDITIONS GENERALES ET AUX PROCEDURES FIGURANT SUR LE SITE WWW.CERTINOMIS.COM.